



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2017-046

PUBLIÉ LE 9 AOÛT 2017

Sommaire

DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

19-2017-08-04-002 - Arrêté 2017-063 de Mme Isabelle NOTTER, Directrice de la DIRECCTE portant subdélégation de signature en matière de compétence générale aux agents de l'unité régionale et de l'unité départementale de la Corrèze. (3 pages) Page 3

19-2017-08-04-001 - Arrêté n° 2017-062 de Mme Isabelle NOTTER, Directrice de la DIRECCTE portant subdélégation de signature électronique dans le cadre du traitement de l'activité partielle aux agents de l'unité départementale de la Corrèze. (2 pages) Page 7

Direction départementale d'incendie et de secours

19-2017-07-31-001 - 2017-09 Arrêté portant inscription sur la liste départementale d'aptitude aux emplois de prévention (2 pages) Page 10

Préfecture

19-2017-06-29-001 - INAO - Avis de consultation publique - Huile de noix du Périgord (1 page) Page 13

DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

19-2017-08-04-002

Arrêté 2017-063 de Mme Isabelle NOTTER, Directrice de la DIRECCTE portant subdélégation de signature en matière de compétence générale aux agents de l'unité régionale et de l'unité départementale de la Corrèze.



PREFET DE LA CORREZE

Arrêté n° 2017-063

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE)
portant subdélégation de signature en matière de compétence générale
aux agents de l'unité régionale et de l'unité départementale de la Corrèze**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitat, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique, l'ordonnance relative aux marchés publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 23 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Bertrand Gaume, préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 de Monsieur Bertrand Gaume, préfet de la Corrèze, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, subdélégation de signature est donnée à Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe, sous réserve des exceptions citées ci-après.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents entrant dans le champ des compétences des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à l'exception :

- des conventions liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics, excepté les conventions de subvention financière passées dans le cadre des missions de développement industriel ;
- des correspondances et décisions administratives adressées aux parlementaires, aux cabinets ministériels, aux directeurs généraux d'administration centrale, aux présidents des assemblées régionales et départementales, aux maires des communes chefs-lieux de département ;
- des arrêtés fixant la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs ;
- des actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions qu'il tient du code du travail.

Unité régionale

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Marc Gibaud, attaché principal d'administration de l'Etat

Madame Marie-José Pailleau, directrice du travail

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Guillaume Defillon, ingénieur des mines

Madame Patricia Auriol-Grégoire, directrice du travail

Monsieur Hakim Fakhel, attaché d'administration de l'Etat

Madame Sandrine Sorel, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Mathias Mondamert, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Arnaud Laguzet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Pierre Devos, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration de l'Etat

Monsieur David Santi, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Laurent Bergognoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe

- Compétences sur le champ du contrôle de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du fonds social européen

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail

- Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Guillaume Schnapper, directeur du travail hors classe

Monsieur Dominique Collard, directeur du travail

Monsieur Yves Deroche, directeur du travail

- Compétences sur le champ de la métrologie légale

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Guy Dubreuil, directeur départemental de 2ème classe CCRF

Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines

Unité départementale de la Corrèze

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises
- Compétence sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

Monsieur Christian Desfontaines, directeur adjoint du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian Desfontaines, directeur adjoint du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail.

Article 3 : La secrétaire générale de la DIRECCTE, les chefs de pôle et le directeur de l'unité départementale de la Corrèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Fait à Bordeaux, le 4 août 2017

**Pour le préfet et par délégation,
la directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi**

Isabelle NOTTER

DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

19-2017-08-04-001

Arrêté n° 2017-062 de Mme Isabelle NOTTER, Directrice de la DIRECCTE portant subdélégation de signature électronique dans le cadre du traitement de l'activité partielle aux agents de l'unité départementale de la Corrèze.

PREFET DE LA CORREZE

Arrêté n° 2017-062

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE)
portant subdélégation de signature électronique dans le cadre du traitement
de l'activité partielle aux agents de l'unité départementale de la Corrèze**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi ;

Vu le décret n° 2013-551 du 26 juin 2013 relatif à l'activité partielle ;

Vu le décret n°2014-740 du 30 juin 2014 relatif à la dématérialisation de la procédure de recours à l'activité partielle ;

Vu le code du travail, notamment les articles L.5122-1 à L.5122-5, R. 5122-1 à R.512219, L. 5428-1 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2013 fixant les contingents annuels d'heures indemnissables prévus par les articles R.5122-6 et R.5122-7 du code du travail ;

Vu l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, notamment l'article 14 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.131-2, L.136-2 et L.136-8 ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur Bertrand Gaume, préfet de la Corrèze à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

ARRETE

Article 1 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine donne subdélégation aux agents de l'unité départementale de la Corrèze ci-dessous :

Monsieur Christian Desfontaines, directeur adjoint du travail,
Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe
Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail
Madame Marie-Claire Chaban, inspectrice du travail

pour signer électroniquement tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats et correspondances dans le cadre des missions relevant du traitement de l'activité partielle.

Article 2 : La secrétaire générale de la DIRECCTE et le directeur de l'unité départementale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze.

Fait à Bordeaux, le 4 août 2017

**Pour le préfet et par délégation,
la directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi**

Isabelle NOTTER

Direction départementale d'incendie et de secours

19-2017-07-31-001

2017-09 Arrêté portant inscription sur la liste
départementale d'aptitude aux emplois de prévention



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Service gestion des risques

ARRÊTÉ N° 17 - 09

Portant inscription sur la liste annuelle départementale d'aptitude
des personnels aux emplois de prévention

**Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- VU l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention, et notamment son article 2.2.3,
- VU le procès-verbal du jury d'examen en date du 20 novembre 2013 déclarant que Monsieur PACHERIE Pascal a subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention d'un diplôme de responsable départemental de la prévention,
- VU le procès-verbal du jury d'examen en date du 24 novembre 1994 certifiant que Monsieur RICHARD Damien a obtenu le brevet national de prévention contre les risques d'incendie et de panique,
- VU le procès-verbal du jury d'examen en date du 26 juin 1997 certifiant que Monsieur LABBAT Jean-François a obtenu le brevet national de prévention contre les risques d'incendie et de panique,
- VU le procès-verbal du jury d'examen en date du 04 décembre 2009 déclarant que Monsieur DEHOUT David a subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention d'un diplôme de responsable départemental de la prévention,
- VU le procès-verbal du jury d'examen en date du 27 janvier 2016 déclarant que Monsieur GOSSE-GARDET Luc a subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention d'un diplôme de préventionniste,
- VU le procès-verbal du jury d'examen en date du 1^{er} octobre 2015 déclarant que Monsieur LEBLANC Nicolas a subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention d'un diplôme de préventionniste,
- VU le procès-verbal de l'examen subi à l'issue du stage organisé par le centre national d'instruction de la protection contre l'incendie du 02 au 20 octobre 1989 et du 18 au 22 décembre 1989 certifiant que Monsieur MAS Sylvain a obtenu le brevet de prévention,
- VU le procès-verbal du jury d'examen en date du 07 décembre 2012 déclarant que Monsieur BRISSON Laurent a subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention d'un diplôme de préventionniste,

VU le procès-verbal du jury d'examen en date du 30 avril 2009 déclarant que Madame DELFAU Virginie a subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention d'un diplôme de préventionniste,

VU le procès-verbal de l'examen subi à l'issue du stage organisé par le centre national d'instruction de la protection contre l'incendie du 18 janvier au 20 mars 1984 certifiant que Monsieur MALBEC Jean-Michel a obtenu le brevet de prévention,

Considérant que les personnels précités sont à jour de leur formation de maintien des acquis,

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent sont déclarés aptes à exercer dans le domaine de la prévention et sont inscrits sur la liste d'aptitude annuelle départementale pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 inclus.

Responsable départemental de prévention : - Commandant PACHERIE Pascal

Préventionnistes :

- Lieutenant-colonel RICHARD Damien
- Commandant DEHOUT David
- Commandant LABBAT Jean-François
- Capitaine GOSSE-GARDET Luc
- Capitaine LEBLANC Nicolas
- Lieutenant BRISSON Laurent
- Lieutenant DELFAU Virginie
- Lieutenant MALBEC Jean-Michel
- Lieutenant MAS Sylvain

ARTICLE 2 : L'arrêté 17-08 du 20 juin 2017 portant inscription sur la liste annuelle départementale d'aptitude des personnels aux emplois de prévention est abrogé.

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tulle, le 31 JUIL. 2017

Le préfet,


Bertrand GAUME

Préfecture

19-2017-06-29-001

INAO - Avis de consultation publique - Huile de noix du
Périgord



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

« HUILE DE NOIX DU PERIGORD »

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 29 juin 2017, le Comité national des appellations laitières, agro-alimentaires et forestières de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire géographique de la future appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire géographique concerne 631 communes réparties sur les départements de l'Aveyron, la Charente, la Corrèze, la Dordogne, le Lot et le Lot-et-Garonne. La liste des communes proposées est consultable sur www.inao.gouv.fr à la rubrique suivante :

Espace-professionnel-et-outils/Suivi-des-demarches/Consultations-publiques-des-projets-d-aires-geographiques-ou-parcellaires-delimitées-des-AOC-et-IGP

La consultation se déroulera du 28/08/2017 au 28/10/2017 inclus.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime dans le dossier pourra formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :
INAO, 52 Place Jean Moulin, 81600 Gaillac.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 28/10/2017, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus au site INAO susnommé aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.